

Etaient présents : Mmes BELLE et DERRAS. MM. BARBOT, BOISSON, BONNET, BORIE, CRINE, DESVERGNE, GATELLIER, GESSE, LAVILLE, PERONNET, PUYDOYEUX et VIGNAUD.

Etait en visio-conférence : M. DELAGE.

Etait excusé : M. BASTIER.

Assistaient également à la réunion : Mmes AUVIN, BADIN, LAFFAS et RENARD. MM. CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD, HUGUENOT et NORAIS pour Calitom.

Ont donné procuration :

- M. BASTIER Thierry à M. LAVILLE Michaël
- M. DELAGE Flavien à M. BONNET Jacky

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du bureau nomment Mme Michèle DERRAS, secrétaire de séance.

M. le Président présente quelques points d'information :

- ✓ Nouveau contentieux : Calitom est assigné au Tribunal suite à la chute d'une personne dans une benne à la déchèterie de Châteaubernard.
- ✓ Déchèterie de Barbezieux : la 1^{ère} phase de travaux est terminée, elle est donc rouverte partiellement. La 2^{nde} phase s'étale jusqu'au début de l'été.
- ✓ Etude sur le niveau de service en déchèteries : la 1^{ère} réunion s'est tenue. Les résultats sont attendus fin juillet 2021.
- ✓ Etude sur le traitement des déchets résiduels : le 1^{er} COPIL a eu lieu.
- ✓ Audit financier : le cahier des charges est rédigé et est en attente de validation par la commission ad hoc.
- ✓ Etude sur le niveau de service de collecte : le dossier de demande de subvention à l'Ademe est parti. La consultation est prévue semaine prochaine.
- ✓ Les premières commissions ont eu lieu le 28 avril dernier. Les prochaines seront programmées les avants derniers mardis du mois de 9h à 13h.

1. Approbation du compte-rendu du 8 avril 2021

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.

M. PERONNET demande de remplacer la dernière phrase du point n° 8 à la page n°7 « *Il précise que les propos de M. PERONNET porte sur la clé de répartition du budget de fonctionnement et non celle de l'investissement.* » par « *Il précise que concernant la clé de répartition entre fonctionnement et*

investissement le mécanisme sera le suivant : 75% Calitom, 25% GrandAngoulême en investissement et 25% Calitom et 75% GrandAngoulême en fonctionnement ».

Le dossier sur l'achat du bâtiment du Gond Pontouvre a été présenté au Président de GrandAngoulême. A titre personnel il a validé la clé de répartition proposée. Il présentera le dossier pour approbation aux instances de GrandAngoulême au plus tard fin juin.

Le compte-rendu n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

2. Demande de soutien financier à Citéo pour des projets d'optimisation de la collecte des emballages et des papiers sur la ville de Cognac

M. le Président donne la parole à Mme AUVIN qui indique que la demande de soutien financier auprès de Citéo porte sur deux projets d'optimisation de la collecte sur la ville de Cognac :

- L'arrêt de la collecte du verre en porte à porte au 1^{er} janvier 2022, ce qui permettra une économie d'environ 20% du coût. Pour ce faire, Calitom va acquérir 10 colonnes aériennes et 23 colonnes enterrées ;
- Le retrait des points d'apport en habitat vertical, équipements vieillissants n'encourageant pas le geste de tri, soit une économie de 32% du coût. Ces points d'apport seront remplacés par la mise en place de 40 colonnes enterrées.

Le montant de ces projets qui inclut les frais de pilotage, de communication et d'investissement a été estimé à 383 783 €HT.

Ces deux projets sont référencés « levier 3 » dans l'appel à candidature « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques » mené par Citéo. Le taux de financement apporté par Citéo est fixé à 50 % de cette somme plafonné à 2,80 € par habitant, soit un montant de soutien demandé de 63 434 €. La réponse de Citéo est attendue pour le mois de juillet 2021.

Mme BELLE demande l'estimation des montants économisés réalisés grâce à ces deux projets.

Mme AUVIN répond que l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte produit une économie de 17,63 kg€/an et 37,22 kg€/an pour le retrait des points d'apport en habitat vertical.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité la réalisation des 2 projets proposés et du dépôt de l'appel à candidature auprès de Citéo.

3. Lancement d'un accord cadre relatif à la valorisation des déchets verts issus des déchèteries de GrandAngoulême

M. le Président laisse la parole à Mme AUVIN qui rappelle que Calitom est en charge de la gestion de toutes les filières de l'ensemble des déchèteries du département.

Le marché avec la société Ecosys de Dirac relatif à la valorisation des déchets verts des 7 déchèteries de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême arrive à terme le 2 novembre 2021, c'est pourquoi il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres ouvert. Le gisement estimé s'élève à 31 400 tonnes pour un marché, d'une durée ferme de 4 ans, estimé à 565 200 €.

Deux projets à court terme sont en envisagés :

- 1 000 tonnes de déchets verts de la déchèterie de Fléac doivent être valorisées chez un agriculteur en compostage à la ferme début 2022 ;
- 1 700 tonnes de déchets verts de la déchèterie de la Couronne doivent être broyées sur un site à proximité de la déchèterie, pour ensuite, être expédiées sur la plateforme de Suez à Douzat afin que cette matière soit mélangée avec des boues.

La date de l'avis d'appel public à la concurrence est prévue le 20 mai afin que le marché soit opérationnel le 3 novembre 2021.

M. BONNET s'interroge sur les quantités. En cas de non-respect des quantités collectées, il ne voudrait pas que Calitom ait des pénalités.

Mme AUVIN répond que les quantités ne sont pas contractuelles. Le marché est à bons de commandes.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement d'un marché relatif à la valorisation des déchets verts pour les 7 déchèteries de GrandAngoulême.

4. Lancement d'une consultation destinée à l'acquisition de colonnes aériennes pour la collecte du verre

M. le Président donne la parole à Mme AUVIN qui explique que le marché pour le remplacement de colonnes aériennes arrive à terme le 8 octobre prochain.

Il est donc proposé de reconduire un marché pour une durée de 2 ans fermes reconductible 2 fois un an et d'y imposer des colonnes avec un volume de 3 ou 4 m³, avec des accès PMR, ou avec des trappes « gros producteurs ».

Les quantités estimées de 310 colonnes ne sont pas contractuelles.

L'estimation du marché s'élève à 360 790 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence est prévu pour le 20 mai pour un début d'exécution du marché le 8 octobre prochain.

M. CHAMOULEAU précise que les colonnes avec les trappes gros producteurs sont mises en place seulement sur les déchèteries afin d'éviter que d'autres objets y soient insérés.

Depuis 6 ou 7 ans, le renouvellement des colonnes s'élève en moyenne à 70 par an pour un budget d'environ 70 000 € (57% de colonnes ont plus de 20 ans).

M. FILIPPI souligne que le parc dispose de 1 100 colonnes assez vieillissantes.

Les prix de reprise et du traitement du verre inquiètent car ils risquent d'être de nouveau divisés par deux d'ici le mois de juillet. En revanche, toutes les autres filières, la tendance est globalement plutôt favorable. Les entreprises ont, en effet, besoin de matières et les prix remontent.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement de la consultation en vue d'un marché de fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des emballages en verre.

5. Lancement de la consultation pour les travaux relatifs au démantèlement de l'incinérateur de la Couronne et la reconfiguration de l'ensemble du site

M. le Président rappelle que le syndicat est en charge de la maîtrise d'œuvre et du lancement du marché. A sa signature, le marché sera transféré à GrandAngoulême pour son exécution.

M. HUGUENOT rappelle que l'activité du site a pris fin le 30 juin 2019.

Les services de GrandAngoulême ont proposé de maintenir sur ce site une activité « logistique » nécessaire au pôle pré-collecte du service déchets ménagers et de transférer les activités déchets verts actuels du site de Frégeneuil (broyage déchets verts et mise à disposition de compost).

Le site disposera des fonctionnalités suivantes :

- Bureaux et locaux sociaux pour 15 agents avec une salle de réunion ;
- Zone de dépôt de composteurs individuels ou collectifs ;

- Dépôt de sacs jaunes pour les particuliers ;
- Zone de dépôts de conteneurs de collecte de déchets ;
- Zone de dépôt de colonnes aériennes et enterrées pour la collecte des déchets ;
- Zone de dépôt de différents matériels et matériaux pour le pôle patrimoine de GrandAngoulême ;
- Zone de dépôt de déchets verts de GrandAngoulême pour le broyage ;
- Hangar de stockage de compost pour une mise à disposition auprès des particuliers.

L'opération comprendra les travaux suivants :

- La déconstruction des éléments de l'unité d'incinération des ordures ménagères ;
- La réalisation de locaux sociaux et de bureaux dans une partie des bâtiments qui ne sera pas démolie tels que définis ci dessus ;
- La remise en état des voiries si nécessaire ainsi que les modifications des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées.

Ces travaux vont générer un volume important de déchets. Une des priorités sera donc mise sur une gestion optimisée des déchets en application de la réglementation, à savoir trier à la source les 5 flux de déchets afin de favoriser la valorisation des matières.

Un diagnostic déchets a donc été réalisé sur le site et indique que la démolition des bâtiments et du process d'incinération va générer 1 460 tonnes réparties en 3 catégories :

- Déchets inertes : 860 tonnes ;
- Déchets non dangereux : 420 tonnes (95 % de métaux) ;
- Déchets dangereux : 182 tonnes (essentiellement les briques réfractaires du four et des traces d'amiante sur le process).

L'estimatif au stade de l'avant-projet détaillé est de 1 725 000 € HT.

L'évolution du montant des travaux prend en compte les demandes faites par GrandAngoulême au cours de la maîtrise d'œuvre :

- La réalisation d'un hangar pour la mise à disposition de compost auprès des particuliers ;
- La réalisation d'une plateforme de broyage des végétaux ;
- La réalisation de travaux d'isolation performante avec des matériaux biosourcés ;
- La mise en place d'une chaudière bois granulés.

Les travaux seront décomposés en plusieurs lots :

Lot	Estimatif phase PRO
Lot 01 – Désamiantage démolition	214 254.00 €
Lot 02 – VRD	353 311.00 €
Lot 03 – Gros Œuvre et démolition ponctuelle	332 697.00 €
Lot 04 – Bardage et isolation extérieure	141 500.00 €
Lot 05 – Plâtrerie / Cloisons / Faux plafonds / Isolation	73 650.00 €
Lot 06 – Menuiserie bois / Agencement	33 600.00 €
Lot 07 – Menuiseries extérieures / Fermetures	87 900.00 €
Lot 08 – Peinture Faïences	33 220.00 €
Lot 09 – Sols	26 650.00 €
Lot 10 – Etanchéité toiture terrasse	44 000.00 €
Lot 11 – Elec CFO CFA	120 000.00 €
Lot 12 – Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	115 000.00 €
Lot 13 – Construction métallique – Serrurerie – Garde-corps	116 000.00 €

Le calendrier prévu sur cette opération est le suivant :

- Dépôt du permis de construire et des demandes d'autorisation administrative : mai 2021 ;
- Démarrage des travaux : octobre 2021 ;
- Fin des travaux : septembre 2022 ;
- Envoi de l'AAPC : le 21 juin 2021 ;
- Commission d'appel d'offre le 7 septembre 2021.

Les critères de sélection des offres proposés sont les suivants :

Lot 01 – Désamiantage démolition :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	55.0
2.1 - <i>Méthodologie et organisation du chantier</i>	25.0
2.2 - <i>Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>	20.0
2.3 - <i>Sécurité</i>	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets produits pendant les travaux, gestion des consommables, valorisation des déchets...)	15.0

Lot 02 – VRD :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	60.0
2.1- <i>Méthodologie et organisation du chantier</i>	30,0
2.2- <i>Moyens humains et matériels affectés au chantier en adéquation avec le planning</i>	20.0
2.3- <i>Sécurité</i>	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets produits pendant les travaux, gestion des consommables - réutilisation des matériaux, valorisation des déchets...)	10.0

Lot 03 à 13 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	60.0
2.1- <i>Méthodologie et organisation du chantier</i>	25.0
2.2- <i>Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>	10.0
2.3- <i>Carnet de matériel</i>	20,0
2.4- <i>Sécurité</i>	5.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets produits pendant les travaux, gestion des consommables)	10.0

M. le Président rappelle que GrandAngoulême payera l'intégralité des travaux.

M. BONNET demande que la commune de la Couronne soit informée de tous ces éléments.

M. le Président répond qu'un courrier co-signé de M. PERONNET sera envoyé à la commune de la Couronne.

M. BONNET rappelle que ce site est contraint, il y a des centaines de milliers de tonnes de déchets enfouis, il est donc fortement recommandé d'éviter d'aller en profondeur, ce qui limite la nature des projets et des travaux.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement d'une consultation pour les travaux relatifs au démantèlement de l'incinérateur de la Couronne et à la reconfiguration de l'ensemble du site.

6. Cession de biens

M. le Président donne la parole à M. GAUTRAUD qui explique que Calitom procède régulièrement au renouvellement de ses matériels en fin de vie.

Il est donc proposé de procéder à la cession de 2 échafaudages.

Le bilan des ventes sur le site « webenchères » est le suivant :

Acheteur	Matériel	Type d'acheteur	Prix TTC
Stéphane GAZEAU 47270 Tayrac	Echafaudage alu	Particulier	1 341 €
Constant CALVAR 17430 Tonny-Charente	Echafaudage Tubesca	Particulier	630 €

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité acceptent la cession des biens désignés ci-dessus.

7. Demandes de subventions

M. le Président donne la parole à Mme LAFFAS qui indique que l'enveloppe budgétaire pour les subventions pour l'année 2021 s'élève à 213 000 € dont ont déjà été attribués :

- 40 000 € à l'association Régalade ;
- 62 000 € à Charente Nature ;
- 35 500 € aux Jardins d'Isis.

10 dossiers de demande de subvention ont été présentés au Comité -20%, 4 ont été rejetés.

M. PUYDOYEUX s'interroge sur les dossiers rejetés.

Mme BELLE souligne que le travail du Comité -20% a été collectif et très intéressant.

Le nouveau Comité -20%, commission ad hoc de Calitom et instance de coordination de la prévention en Charente, est selon M. PERONNET différent du Comité précédent dans la mesure où il rassemblait des élus mais également l'ensemble des techniciens de la prévention en Charente et des acteurs partenaires, notamment des représentants d'associations.

Il indique un dysfonctionnement au sein du nouveau Comité -20%. Il estime, en effet, que l'ensemble des techniciens de la prévention n'y sont pas associés.

M. le Président répond que le précédent Comité -20% était une commission constituée d'élus. Lors des réunions, des intervenants extérieurs pouvaient être invités. Par ailleurs, des réunions entre techniciens étaient organisées.

Il rappelle que la lettre de cadrage définit le Comité -20% comme une assemblée d'élus qui peut, selon les sujets, s'appuyer sur les techniciens de GrandAngoulême et de Grand Cognac, du monde associatif et d'autres instances.

M. FILIPPI rappelle que la Charente dispose de 3 services prévention: Calitom, Grand Cognac et GrandAngoulême avec respectivement un responsable de service.

Le précédent Comité -20% n'invitait pas les techniciens. En revanche, des réunions préparatoires étaient organisées avec les techniciens afin de préparer les points présentés en commission.

Virginie LAFFAS, en sus de son rôle d'animation du service prévention sur Calitom, est la coordinatrice du Comité -20%. Une part de son salaire est, d'ailleurs, affecté budgétairement sur le Comité -20%.

M. PERONNET demande que l'ensemble des techniciens de la prévention soient associés au Comité -20%.

M. le Président répond que les techniciens y seront associés en fonction des besoins.

M. BONNET, ancien Président du Comité -20%, s'est toujours félicité, de la capacité, dans toutes les réunions (Comité -20%, Bureau syndical, commissions, ...) de faire travailler tous les services ensemble. Cette unité départementale, tant au niveau des élus que des techniciens, est importante.

Il trouve également important la coordination entre les collectivités.

Il rappelle qu'une instruction technique des dossiers était réalisée en amont des réunions du Comité -20%. Les élus s'appuyaient sur le retour des techniciens. Les positionnements politiques étaient également éclairés par le retour des techniciens.

Mme BELLE précise que rien n'a changé, le travail est fait en complète organisation et partenariat pour tout le département. Les 3 techniciens des services prévention travaillent ensemble, échangent sur les différents dossiers.

M. le Président souhaite, sous la bannière « J'agis pour réduire », en termes de communication, que les usagers soient en mesure de distinguer les actions départementales ou territorialisées afin d'éviter les confusions et les frustrations.

Il demande au service Communication de Calitom d'apporter des propositions à Grand Cognac et GrandAngoulême.

Concernant l'étude des dossiers de subvention, Mme BELLE indique que les attentions se sont portées sur :

- Les actions menées sur l'intégralité du département ;
- Les collectivités qui avaient, jusqu'à maintenant, bénéficié de peu d'actions de prévention ;
- L'évaluation du gain des tonnages de déchets.

De ce fait, 4 dossiers ont été écartés :

- Les Jardins Respectueux : leur demande a été jugée indécente (250 000 € sur 5 ans pour avoir plus de visibilité) ;
- Verre tu eux consignes : association en création. Son modèle financier doit être revu (demande 40 000 € pour seulement 4 000 € de recettes en prestation) ;
- Les Jardiniers Charentais : leur demande n'entre pas les conditions d'obtention d'une subvention ;
- Le club de hand Ball de St Yrieix : leur demande portant sur l'achat de gourdes a été écartée car souvent elles proviennent de Chine, et en termes de développement durable ce n'est pas bon. Beaucoup de clubs s'étaient déjà équipés et cette action a été jugée dépassée et vieillissante. Cela risquait également de faire un appel d'air incohérent par rapport aux objectifs de Calitom.

Les membres du Comité -20% ont dit qu'ils n'étaient pas obligés d'attribuer le montant de la subvention demandée.

M. PUYDOYEUX estime que la subvention « gourdes » est une action qui demande peu de financement au syndicat et cela permettrait à Calitom d'être présent sur des lieux où des gens se préoccupent des déchets. Il estime que c'est un bon moyen de faire la promotion du Comité -20%, de la communication et de s'engager dans la disparition des bouteilles en plastique sur les terrains.

A titre personnel, il aurait voulu valoriser cette action.

Elle a été réalisée sur la commune de Montmoreau où le retour a été très favorable pour un faible montant.

M. le Président rappelle que la décision d'arrêter le subventionnement des gourdes et des gobelets a été prise sur le mandat précédent sur le fait que l'usage unique devenait interdit. Personnellement, il était contre.

Mme BELLE présente les subventions accordées par le Comité -20% :

- Les 3 p'tits Chamailleurs : leur demande porte sur une subvention pour des lingettes réutilisables en remplacement des cotons jetables, ce qui permettrait d'éviter 37 tonnes de déchets chaque année.

M. BONNET rappelle que cette structure a été lauréate du concours « J'agis pour réduire » 2020. Il est satisfait qu'elle continue d'agir dans ce domaine.

- L'ARU : leur demande porte sur la promotion des protections hygiéniques lavables. 4 200 € a été octroyée pour la réalisation, et une enveloppe budgétaire de 12 500 € pour subventionner l'achat de protections lavables (remboursement de 50% du prix d'achat plafonné à 50 €/femme). Cette demande entre dans l'enjeu n°3 du PLPDMA.

M. GESSE fait remarquer que les associations doivent avoir conscience que la subvention versée n'est pas pérenne. Il estime que Calitom doit vraiment réfléchir sur le fond des demandes.

Il a l'impression que ce sont toujours les mêmes associations qui demandent et pense que cette subvention est intégrée dans leur compte de gestion et l'utilisent comme si c'était un dû.

Il souhaite une meilleure clarté pour le prochain budget.

Il estime que soutenir des actions est beaucoup plus pertinent. Il rappelle que leur rôle est d'aider.

Il est d'accord d'aider les associations à décoller mais pas les faire perdurer dans le temps.

M. le Président répond qu'il est, en effet, utile de réfléchir sur la pérennité de l'aide.

Néanmoins, il rappelle que le plan départemental définit des objectifs à atteindre et le syndicat a besoin de l'aide d'associations et d'organisations pour y parvenir.

Il peut, en effet, paraître qu'une subvention annuelle est pérennisée dans le temps. Mais, il ne faut pas faire l'amalgame entre l'initiative ponctuelle et une association qui structure l'action et aide Calitom à parvenir aux objectifs.

M. BONNET répond qu'une subvention n'est, en effet, pas un droit. Il faut qu'il y ait convergence d'objectif.

La convention d'objectif pluriannuelle est cadrée, la subvention est affectée et mesurée sur l'évitement des déchets produits.

M. PERONNET demande si des explications sont données aux associations pour lesquelles la demande de subvention a été rejetée.

Mme BELLE répond que bien entendu, le motif du rejet est indiqué à l'association et qu'elle est invitée à reformuler une demande l'année d'après.

M. PERONNET ne remet pas en cause l'avis émis par le Comité -20% mais estime que le refus de la subvention des Jardiniers Charentais risque de poser un problème politique.

M. le Président répond qu'ils ont leur libre arbitre pour juger le bienfondé de l'octroi d'une subvention.

Concernant, les Jardiniers Charentais, il assumera la décision. Il rappelle que cette association est dans un champ concurrentiel et que leur modèle économique n'est pas viable (80% de leurs recettes proviennent de subventions).

- Association Avril : la subvention porte sur 160 heures d'ateliers. Ils ont estimé que le coût de 31,25 €/heure était raisonnable pour l'animation d'ateliers.
- Le comptoir de Lions et le CEDIF : associations situées sur la Charente Limousine, territoire dépourvu d'association en termes de prévention. Leur proposition intègre de l'éducation, des démarches d'initiatives, ...
- Les petits débrouillards : association nationale mais très active sur le département et leurs interventions sont de qualité. 2 000 € leur a été accordés pour participer à la SERD.

Propositions du Comité -20% :

3 PTITS CHAMAILLEURS	6 500 € (sous forme de subvention attribuée aux foyers)
ARU	16 700 € (dont 12 500 € de subvention à l'achat aux particuliers)
AVRIL	5 000,00 €
LE COMPTOIR DES LIONS	4 500,00 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	2 000,00 €
CEDIF	6 500 €

41 200 € de subventions allouées sur une enveloppe restante de 50 000 €, soit un budget disponible de 8 800 €.

M. GESSE rappelle qu'il n'est pas obligatoire de dépenser la totalité de l'enveloppe.

M. le Président répond que l'enveloppe peut être dépensée dans des actions qui engendrent des économies de tonnage.

M. BONNET précise que le budget prévention a vu son enveloppe diminuée de manière significative. Il faut néanmoins poursuivre les actions du PLPDMA.

M. GESSE rappelle que le budget a été élaboré avec une stratégie mais en cas de nécessité, il sera possible de faire des décisions modificatives.

M. FILIPPI souhaite préciser que les actions de prévention, bien qu'importantes, coûteront toujours beaucoup plus chers, dans le modèle économique actuel de Calitom, que le coût du traitement, ce qui est problématique pour le syndicat qui a pour mission la collecte et le traitement du déchet. Le bénéfice environnemental et sociétal de faire de la prévention ne s'inscrit pas dans le budget de Calitom. Les moyens engagés sont à fond perdu, comparés à du traitement.

Le rapport de l'Ademe sorti récemment annonce que pour traiter 10 000 tonnes de déchets, il faut :

- 1 emploi sur un centre de stockage de déchets ;
- 3 emplois dans une usine d'incinération ;
- 10 emplois sur un centre de tri ;

Alors que pour éviter 10 000 tonnes, il faut 300 emplois.

Pour engager ces actions de prévention, au niveau du personnel, avant même de parler de communication et de changer les comportements, est un problème pour tous les gestionnaires de déchets de France qui engagent des moyens qui coûtent beaucoup plus chers que le traitement des déchets.

M. le Président répond qu'il est vrai que cela coûte plus cher à l'instant T mais les effets seront ressentis sur le long terme.

M. PERONNET estime que la prévention n'est pas que de la cosmétique et des opérations de communication. Il y a des enjeux sur le long terme notamment sur la préservation des ressources. Il en a assez que tout soit ramené à des considérations économiques. Il prend l'exemple de la Recyclerie de Poullignac qui coûte 130 000 €/an. Il s'en félicite car 6 emplois ont été créés plus des emplois saisonniers, et des déchets ont pu être transformés en ressource dans le cadre du réemploi.

M. le Président répond qu'au moment de la création de la Recyclerie, aucune n'existait sur le département. La question qui se pose est, 15 ans après, Calitom est-il toujours dans son rôle alors que des recycleries se montent un peu partout sur le territoire par des privés. Les moyens alloués pourraient être redéployés pour animer un réseau de recycleries et faire de la formation. Une vraie réflexion est à mener.

M. DESVERGNE estime que M. FILIPPI est tout à fait dans son rôle d'alerter les politiques des faits et du factuel gérés par Calitom. Maintenant, à eux, élus, de mettre les priorités et de fixer les enjeux.

M. FILIPPI précise qu'il n'a jamais dit que la prévention était des actions de cosmétique, mais que s'ils souhaitent faire de la prévention importante, il faudra y mettre les moyens et cela coûtera toujours plus cher que des actions de traitement. Il faudra l'assumer. Dans le modèle économique de Calitom se seront des dépenses et des coûts supplémentaires et les bénéfices générés par ces actions n'y seront pas visibles. Le coût augmentera forcément pour les usagers. Il alerte sur l'argument politique de dire que faire moins de déchets générera des économies de traitement et l'un compensera l'autre car ce n'est pas vrai.

10h55 : départ de M. BORIE.

M. BONNET rappelle qu'il y a des responsabilités et des engagements à faire à tous les niveaux (citoyens, associatif, collectivités locales ...). Les projets de prévention doivent être co-construits et co-financés.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent les propositions de subventions telles que présentées ci-dessus par le Comité -20%

8. Convention type pour la redevance spéciale à l'attention des communes

M. le Président laisse la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que dans le cadre de l'élargissement de la redevance spéciale aux collectivités, il est nécessaire de mettre à jour la convention type, utilisée depuis 2008, afin de pouvoir gérer, sur une même convention, plusieurs établissements et d'y intégrer la mise à disposition d'équipement pour le compostage en établissement

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le modèle de la convention type présenté.

9. Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

◆ Points d'information

10. Présentation du site internet « J'agis pour réduire »

Mme BADIN présente le site internet « J'agis pour réduire ». Elle précise que les attentes et les outils ont été définis avec les services prévention des 3 collectivités.

La création du site a fait l'objet d'un marché confié à l'agence Iris pour un montant de 24 000 €HT.

Les objectifs sont :

- D'apporter des conseils pratiques de prévention ;
- De promouvoir toutes les actions et initiatives de prévention charentaises ;
- De gérer les demandes de subventions, composteurs, dépôts de projet)...
- De fournir une information institutionnelle sur la démarche du comité ;
- De dispenser des informations simples et intuitives ;
- De donner des conseils pratiques appuyés d'indicateurs (économies, impacts...).

Les spécificités sont :

- un moteur de recherche ;
- des actualités et événements ;
- une carte interactive ;
- des formulaires de demandes ;
- un espace de contact afin que les internautes puissent contacter sa collectivité de référence.

La charte graphique s'appuie sur celle développée au moment du lancement de l'action « J'agis pour réduire » :

L'espace « Profil » apportera des contenus aux spécificités des :

- élus et collectivités ;
- associations ;
- entreprises ;
- établissements scolaires.

« Les bonnes pratiques » seront fournies sous différentes formes selon l'intérêt des internautes : pratiques simples, pratiques économiques, pratiques impactantes et à faire soi-même

L'espace des initiatives locales sera principalement organisée au moyen de vidéos et d'interviews d'acteurs engagés :

- collectivités (exemplarité) ;
- entreprises mobilisées ;
- citoyens engagés ;
- milieu scolaire ;
- associations et organisateurs d'évènements ;
- milieu sportif.

M. BONNET demande que les associations aidées dans le cadre du Comité -20% y soient référencées.

Les points d'intérêt de la carte interactive vont être retravaillés. La liste actuelle permet de géolocaliser :

- points de compostage partagés ;
- réparateurs ;
- occasion, réemploi, recycleries ;
- épiceries bio et vrac ;
- producteurs vente directe ;
- points d'accueil ou d'information ;
- bornes à verre ;
- bornes à textile ;
- déchèteries.

Le Comité -20% est d'avis d'écarter les entreprises privées purement commerciales. La liste définitive sera affinée et validée par le Bureau Syndical.

M. le Président estime qu'il faudra être très vigilant avec la carte interactive, les critères de mise en ligne devront être très précis.

Mme BADIN répond qu'il faudra s'accorder sur un cahier des charges définissant les acteurs acceptés sur la carte. Il faudra également s'assurer régulièrement que les données sont fiables.

L'espace « actus et outils » permet :

- de relayer et faire la promotion des actualités et évènements de prévention de toutes les collectivités du département ;
- d'accéder à la carte interactive ;
- d'accéder aux formulaires de subventions et dépôts de projets ;
- d'accéder à des ressources documentaires (bibliothèque pdf...).

La signature du site :



M. le Président demande la date de mise en service.

Mme BADIN répond qu'elle est attendue pour le mois de septembre 2021.

M. PERONNET estime qu'il y a urgence à mettre en service ce site. Il propose de le mettre même s'il n'est pas parfait, un outil informatique est toujours perfectible.

En effet, il explique que pour les habitants des 16 communes historiques de GrandAngoulême, Calitom n'est pas la « porte naturelle » de l'information sur les déchets.

Actuellement, il fait la tournée des conseils municipaux et est effaré qu'un élu municipal ou un référent déchets découvrent, par exemple, qu'en Charente, le composteur individuel est distribué gratuitement aux habitants et peut être renouvelé tous les 5 ans.

Il y a des zones grises sur le site internet « Plus propre ma ville » car les services de GrandAngoulême attendent la mise en service du site « J'agis pour réduire ». Il estime donc que le mois de septembre est trop tardif.

M. le Président répond que les évènements liés, notamment à la Covid et aux élections, ont engendré des retards. Les services y travaillent et essayent d'être rapides.

En revanche, il n'est pas d'accord de livrer un produit non fini car les gens risquent de s'en désintéresser aussitôt.

M. BONNET demande s'il est possible de changer de nom du magazine « Poubelle la vie ».

M. le Président répond que le service communication y réfléchit et que des propositions seront faites ultérieurement.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

11h28 : arrivée de M. DELAGE.

11. Présentation du plan de communication départementale sur le tri des biodéchets en 2024

Mme BADIN présente le plan de communication départementale qui propose une campagne de promotion du tri des biodéchets et du compostage.

Les collectivités en charge de la prévention vont développer sur leur territoire des actions permettant à tous les usagers de trouver une solution pour le tri des biodéchets obligatoire d'ici le 1^{er} janvier 2024. Cette campagne de communication est globale et pluriannuelle.

Un travail a déjà été réalisé avec les services prévention pour harmoniser les équipements techniques, les soutiens et la communication (guide de consignes de compostage, signalétique ...).

Les derniers supports de communications seront confiés à une agence de communication. Elle sera chargée des visuels des campagnes promotionnelles et publicitaires utilisés au cours des prochaines années.

Les différentes phases du plan de communication départementale sont :

- 2021 – phase préparatoire « le tri des biodéchets, le contexte ! » ;
- 2022 – phase annonce du changement : « le tri des biodéchets arrive ! » ;
- 2023 – 1^{er} janvier 2024 – phase finalisation : « Maintenant » ;
- 2024 – phase d'entretien « le tri des biodéchets, toujours ! ».

M. PERONNET précise que d'ici cet été, GrandAngoulême aura décidé d'anticiper la mise en place de la C0,5 sur son territoire. Il est fort probable qu'une très forte majorité des communes (à l'exception d'Angoulême) soit volontaire pour y passer courant 2022.

En complément de cette campagne pour l'ensemble des Charentais, le service communication du service déchets ménagers de GrandAngoulême organise une campagne de communication particulière.

M. BONNET adhère et trouve très pertinent ce plan de communication. Néanmoins, il estime qu'il faudra une concertation très étroite avec les collectivités concernées.

Il souligne que passer en C0,5 ne fait pas baisser le coût du traitement et de la collecte ; il faudra faire de la pédagogie. Il faut faire comprendre aux citoyens qu'un déchet coûte cher à collecter et à traiter, c'est pour cette raison qu'il faut aller vers l'évitement.

M. le Président rappelle que les déchets d'aujourd'hui coûtent, dans la plupart des territoires, le même prix qu'il y a 11 ans

12. Planning des réunions du 2nd semestre 2021

M. le Président annonce les prochaines dates des Bureaux Syndicaux pour le 2nd semestre 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

◆ Echanges entre élus

Echanges à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

La Secrétaire de séance,


Michèle DERRAS